

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 9 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un et le neuf du mois de juin à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Vertu, sous la présidence de Christophe CHEYSSON, Maire.

Présents : Mme Joëlle DOLLE ; Mrs Christophe CHEYSSON, Edward DESCAMPS et Maurice TILLIEN

Absents excusés : M. Johan LABOSSE donne pouvoir à Christophe CHEYSSON, M. Claude PARISOT

Secrétaire de séance : Edward DESCAMPS

La séance est ouverte à 19h32.

Le quorum est atteint.

M. le Maire indique qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour pour convenir d'une convention de mise à disposition par un particulier d'un point d'eau incendie pour la défense extérieure contre l'incendie, et discuter des conditions particulières.  
L'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité.  
Cet ajout sera donc le point 3.

**Lecture du dernier procès-verbal** : approuvé à l'unanimité.

**1- Service des Eaux – Installation d'une unité de traitement des nitrates - Délibération pour demande de subvention à la Préfecture pour la partie Maîtrise d'Œuvre**

Vu la nécessité d'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée ;  
Vu la mise en demeure du Préfet dans son arrêté du 22 août 2014 modifié le 26 février 2018 ;  
Vu l'étude du Bassin d'Alimentation et de Captage (BAC) du Puits des Saumonts réalisée de 2013 à 2018 ;  
Vu le schéma directeur d'alimentation en eau potable commandé par le groupement de Bazarnes réalisé de 2018 à 2019 ;  
Vu la commission d'ouverture des plis du 19 mai 2020 pour le choix du maître d'œuvre (procédure adaptée en conséquence de l'épidémie de covid-19) ;  
Vu la délibération n°20190501 du Conseil Municipal précédemment en exercice du 11 octobre 2019 ;  
Vu la délibération n°20200404 du Conseil Municipal précédemment en exercice du 29 mai 2020 dans laquelle la commune de Sainte Vertu a accepté la maîtrise d'ouvrage chargée de la construction d'un traitement des nitrates de la ressource de Sainte Vertu le Puits des Saumonts.  
Vu le plan de financement proposé :  
Montant du projet : 20 970 € HT  
Taux de financement maximum DETR/DSIL : 30%  
(pour rappel : Taux de financement AESN : 50%)  
Montant maximum du financement : 6 291 € HT ;

Considérant qu'en fonction des financements qui seront sollicités auprès d'autres organismes, le plan de financement pourra de nouveau être modifié ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de solliciter les subventions de la Préfecture DETR/DSIL au taux de 30 % pour les études de maîtrise d'œuvre.**

**2- Commune de Noyers sur Serein – Convention relative à la répartition des dépenses afférentes au fonctionnement des écoles (année scolaire 2020/2021)**

M. le Maire donne lecture de la « Convention relative à la répartition des dépenses afférentes au fonctionnement des écoles » pour l'année scolaire 2020/2021, ainsi que de ses deux annexes, proposée par la commune de Noyers sur Serein.

Elle régit la répartition des dépenses (charges de fonctionnement relatives à la vie scolaire et au service des écoles) prises en charges par les communes de résidence par élève.

A titre indicatif, le coût total de la vie scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 s'élève à 94 515,96 € pour 121 élèves, soit un coût par élève de 781,12 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention et charge M. le Maire de la signer.

### **3- Convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie pour la défense extérieure contre l'incendie**

Vu le Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de l'Yonne, qui prévoit que chaque commune s'assure de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI) ;

Vu la demande présentée à l'EARL de La Noue par la Municipalité d'obtenir l'autorisation d'utiliser la réserve aérienne installée sur la parcelle AB 8 ;

Vu la proposition de convention dont M. le Maire donne lecture ;

*Cette convention renouvelable par tacite reconduction prévoit une mise à disposition en échange d'un loyer annuel de 100,00 € et prévoit qu'en cas de nécessité de réalimentation suite aux opérations d'entretien, de contrôle ou suite à l'intervention des services d'incendie et de secours, la commune pourvoit à la réalimentation du PEI à ses frais et dans les plus brefs délais.*

M. Johan LABOSSE (pouvoir à Christophe CHEYSSON) ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité cette convention et charge M. le Maire de la signer.**

### **4- Infos du Maire**

- Discussion sur l'emplacement des Points d'Eau Incendie de la commune afin de parvenir à couvrir le territoire. Notamment dans le sud du village, au carrefour Grande Rue / Route de Lichères.

- Suivant son plan d'entretien des routes, le Conseil Départemental a prévu de réaliser un enduit monocouche (gravillons) sur la RD 944. Il propose à la commune d'inclure la traversée du bourg dans cette opération. M. le Maire demande l'avis des Conseillers. Les Conseillers sont POUR à la majorité. Ces travaux sont prévus pour l'été 2022. Pas de cout pour la commune.

- M. le Maire indique que l'INSEE qui avait décidé de décaler à 2022 le recensement de la population initialement prévu en 2021, à cause de la pandémie de covid-19, a donné les dates du passage des agents recenseurs : du 20 janvier au 19 février 2022.

- M. le Maire informe les Conseillers qu'il a été reçu par le gérant de l'Unité de méthanisation de Domecy-sur-Cure pour une visite et une explication des pratiques de l'exploitant.

- Les plannings des assesseurs pour les élections des 20 et 27 juin 2021 sont quasi finis, il manque cependant encore une personne pour tenir le bureau de vote en binôme au créneau 15h30-18h. N'hésitez pas à nous contacter si vous vous sentez l'âme d'un assesseur.

- Enfin, M. le Maire fait un récapitulatif des Animations qui auront lieu à Sainte Vertu durant l'été, organisées par la Municipalité ou par les associations locales, et auxquelles vous êtes tous invités:

- Dimanche 4 juillet : Concert de « Printemps » itinérant

*La Municipalité aura besoin de volontaires pour aider à faire la circulation + prière de ne pas stationner Place de l'Eglise ce jour-là.*

- Mardi 6 juillet : visite de l'église Saint Pierre par l'Association « Un Jour, une Eglise »
- Samedi 10 juillet : séance photo pour trombinoscope magnifique des habitants de la commune
- Mercredi 14 juillet : barbecue le midi à la Fontaine bouillé
- Dimanche 1<sup>er</sup> août : Cinéma plein-air diffusion du film Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain
- Mardi 10 août : visite de l'église Saint Pierre par l'Association « Un Jour, une Eglise »
- Dimanche 15 août : Dîner sur la Place du Caron suivi d'un feu d'artifice

- Dimanche 22 août : vide-maison
- Lundi 23 août : Deuxième séance de cinéma en plein air (film : Ma Vie en l'air)

Les Conseillers discutent de la possibilité d'organiser une séance de cinéma / mois dans la salle des fêtes.

**5- Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.